

çois Boulé, René Mézeré, Charles Gautier dit Boisverdeur, Guillaume Boisset, Pierre Gallet, Jacques Archambault, Nicolas Pinel et Etienne Dumetz. Le 15 novembre 1653, toutes ces terres étaient annexées à la concession de M. de Lauzon.

Parmi les motifs de ces vastes concessions, les actes font mention de la volonté bien arrêtée du dit Louis de Lauzon "de s'habituer en la Nouvelle-France et de faire défricher, désertier et ensuite habiter le plus de familles qu'il lui serait possible afin de peupler cette vaste province, et de la fortifier contre ceux qui la voudraient attaquer, aussi la résolution du dit seigneur de Gaudarville de construire quelques redoutes pour défendre ses lieux exposés, par l'éloignement de tout secours, aux irruptions des Iroquois et menacés d'un abandon complet par la mort ou la captivité de quelques-uns de ceux qui s'y étaient établis et la désertion des autres."

Louis de Lauzon donna à son fief le nom de Gaudarville en mémoire de sa mère Marie Gaudard.

Le premier seigneur de Gaudarville épousa, le 5 octobre 1655, Marie-Catherine Nau, fille de feu Jacques Nau de Fossembault et de Catherine Granger. Il périt en 1659, en revenant en canot de l'île d'Orléans. Il avait eu deux enfants mais ils moururent au berceau. Sa veuve, deux mois et demi après sa fin tragique, épousa Jean-Baptiste Peuvret du Mesnu, qui devint plus tard greffier en chef du Conseil Souverain,

La succession de Louis de Lauzon était restée grevée d'une rente de quatre cents livres en faveur de Marie-Catherine Nau. Pour s'en libérer, Charles de Lauzon-Charny céda à celle-ci, le 6 février 1662, le fief de Champigny dans l'île d'Orléans, dix arpents de terre sur le Cap aux Diamants, et la seigneurie de Gaudarville.